

AFFAIRE N° 37/6 -

OBJET : désignation d'un chef d'entreprise et d'un compagnon pour faire partie de la Commission chargée d'établir et de vérifier la liste Communale des Electeurs à la CHAMBRE DE METIERS.

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs & Chers Collègues,

Par lettre en date du 4 Mars 1980, Monsieur Le Préfet de la Réunion me demande de faire désigner par votre assemblée un chef d'entreprise et un compagnon exerçant leurs activités professionnelles dans la Commune et remplissant les conditions pour'être électeurs à la Chambre des Métiers.

Ce Chef d'entreprise et ce compagnon feront partie de la Commission Municipale qui va réviser les listes électorales de la Chambre des Métiers en vue du prochain renouvellement triennal.

Je vous rappelle que la commission est composée, outre les 2 personnes que vous avez à désigner, du Maire ou de son Représentant et d'un Représentant du Préfet.

(ne doit pas être envoyé à l'approbation)

REPRESENTANT LES CHEFS D'ENTREPRISE

Mademoiselle RAPADY Raymonde

Capillicultrice

78 Rue Pasteur - Saint-Denis

(remplace Monsieur M'BAMA Eloi qui n'a pu être contacté)

REPRESENTANT LES COMPAGNONS

Monsieur MAZELI Jean Claude

Tailleur

35 Rue Jules Auber - Saint-Denis

Ces personnes ont donné leur accord.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

X

X

X